



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

création

Question écrite n° 92292

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les propositions exprimées par le Conseil économique social et environnemental afin de favoriser le développement de l'entrepreneuriat chez les femmes. Il rappelle que les jeunes filles s'orientent beaucoup plus souvent vers des spécialités tertiaires que les jeunes gens, alimentant ainsi un processus de ségrégation professionnelle que l'on retrouve dans les secteurs d'activité qu'elles privilégient lorsqu'elles s'engagent dans l'entrepreneuriat. C'est pourquoi il préconise, afin de faciliter l'accès des jeunes filles à toutes les filières professionnelles, de prendre toutes les dispositions afin de permettre la diversification des cursus, par l'implication des conseillers d'orientation, l'organisation de conférences-métiers dans les collèges et lycées, et le passage obligatoire de stages d'immersion pour les collégiens. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce propos.

Texte de la réponse

L'égalité des chances est une priorité de l'éducation nationale, et particulièrement dans le cadre de l'orientation. Cela se traduit par la valorisation de toute action encourageant les filles à diversifier leur orientation. Ainsi, le parcours de découverte des métiers et des formations généralisé depuis la rentrée 2009, qui concerne tous les élèves de la cinquième à la terminale, vise au respect du principe d'égalité des chances, non seulement entre milieux sociaux d'origine mais aussi entre jeunes gens et jeunes filles. Il s'agit de permettre à chaque élève d'identifier le lien entre son travail scolaire du moment et l'itinéraire de formation qu'il construit, d'ouvrir son horizon personnel au-delà des seules représentations des métiers et des formations rencontrées dans la famille ou le quartier, d'étayer son ambition individuelle par une familiarité acquise avec le système de formation. Au collège, le parcours de découverte des métiers et des formations contribue à la connaissance des métiers et des parcours de formation correspondants ; il développe l'autonomie des élèves et leur capacité d'initiative, compétences inscrites dans le socle commun de connaissances et de compétences. Il aide les filles et les garçons à diversifier leur choix d'orientation en dehors de tout préjugé sexué. Au lycée, il permet d'aider les élèves et les familles dans des choix déterminants : c'est pourquoi il inclut la visite d'un établissement d'enseignement supérieur, des entretiens personnalisés d'orientation et le dispositif d'orientation active. Toutes les actions contribuant à encourager l'égalité des chances sont valorisées (diversification des cursus, organisation de conférences métiers, forums, visites d'entreprises, témoignages de professionnels). Les banques académiques de stages, développées depuis la rentrée 2009, visent à garantir une plus grande équité dans l'accès aux stages et à lutter contre toute discrimination. Elles participent de l'enjeu d'égalité en se donnant pour objectif d'ouvrir le champ des possibles aussi bien pour les filles que pour les garçons. L'ONISEP développe tous les outils (publications écrites, numériques et vidéos) en mettant l'accent sur le développement de la parité dans différents secteurs d'activités. Publiée à l'occasion de la Journée de la femme le 8 mars 2010, la brochure ministérielle « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur » regroupe les principales données statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : répartition sexuée selon les niveaux d'enseignement, choix d'orientation, types d'établissement, réussite aux examens. Ce document est proposé aux académies comme outil de référence ; il leur fournit, à l'échelle

nationale, des éléments de comparaison, d'analyse et de décision pour impulser des actions en faveur d'une orientation positive des jeunes et mieux construire l'égalité des filles et des garçons à l'école. Il est téléchargeable à partir du site Eduscol dans la rubrique Égalité des chances : <http://eduscol.education.fr/acid47775/-filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite.html>. De plus, la plupart des académies proposent dans l'enseignement secondaire, notamment dans les lycées professionnels et les lycées d'enseignement général et technologique mais aussi dans les collèges, des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat. Ces actions, souvent conduites avec des partenaires extérieurs aux établissements d'enseignement, privilégient le développement de l'esprit d'entreprendre, l'innovation, le travail en équipe, la conduite de projet, voire la création virtuelle ou réelle de petites entreprises limitées dans la durée. Ces projets sont habituellement accompagnés par des enseignants volontaires qui y jouent un rôle essentiel de conseil et de pédagogue. À titre d'exemple, le dispositif mini entreprise mis en place en partenariat avec l'association Entreprendre pour apprendre, a permis de constituer plus de 460 mini-entreprises, et les championnats régionaux comme le championnat national font apparaître une participation très active des filles dans les équipes constituées et dans les projets récompensés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92292

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11884

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9147